

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE

Séance du 16 septembre 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 26

Délibération n° BC-2022-040

Objet de la délibération : Délibération relative à une demande de subvention auprès de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur pour l'animation et le suivi du PIDAF- Tranche 2023

L'an deux mil vingt-deux, le seize septembre, à 08h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 9 septembre 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, DECANIS Alain, GROS Michel, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

Absents ayant donné procuration :

- GUEIT Laurent donne procuration à BREMOND Didier, CONSTANS Jean-Michel donne procuration à DEBRAY Romain.

Absents : LOUDES Serge, FAUQUET-LEMAITRE Arnaud.

Secrétaire de Séance : Ollivier ARTUPHEL

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

CONSIDERANT que le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF), document contractuel et pluriannuel issu d'une volonté intercommunale a pour objectif la protection et l'aménagement des forêts contre l'incendie ;

CONSIDERANT que le PIDAF du Pays Brignolais a été actualisé en septembre 2017 et que l'étude du

PIDAF Sainte Baume - Mont Aurélien situé sur l'ouest du territoire de l'Agglomération été finalisée en 2021 ;

CONSIDERANT l'importance du suivi et de l'animation d'un PIDAF ;

CONSIDERANT que pour un meilleur suivi et une cohérence territoriale optimisée, cette animation est réalisée en interne par le service Forêt ;

CONSIDERANT que la Région SUD peut subventionner l'animation des PIDAF de 15 000 € maximum ;

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Charge salariale technicien Forêt en proportion du temps passé et frais déplacement	24 573,87 €	Conseil Régional SUD - PACA (61.04 %) Autofinancement (38.96%)	15 000,00 € 9 573.87 €
Total HT	24 573.87 €		24 573.87 €

Il est demandé au Bureau Communautaire :

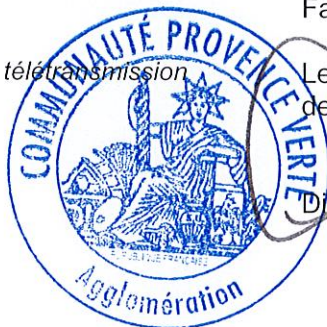
- De solliciter la demande de subvention, auprès de la Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur pour la mission d'animation et de suivi du PIDAF de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte pour l'année 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toute démarche et à signer tout document se rapportant à cette demande.

La dépense correspondante est prévue au budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 16 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 20/09/2022
et affichage le 20/09/2022



Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND